

Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/135

Date de convocation : 03 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Éliencourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :**

Vincent WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Hubert DEJARDIN

Yannick HERBET

Jacques OLIVIER

Nathalie GAVE

Christian PAYEN

Pierre-Henri DUDANT

Laurent LOIGNON

Jean-Pierre THIEULEUX

Christian PECQUEUX

Thierry WALEMME (S)

Francis LEBLON

Dominique LAMOURET

Alban BAJODEK

Didier BONIFACE

Frédéric BRICOUT

Denis COLLIN

Régine DHOLLANDE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Alain RIQUET

Francis STOCLET

Martine THUILLEZ

Alain GOETGHELUCK

Gilles PELLETIER

Pierre LAUDE

Bernard PLET

Jean-Claude GERARD

Patrice BONIFACE

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Charles BLANGIS

Laurent COULON

Annie DORLOT

Bruno MANNEL

Joseph MODARELLI

Isabelle PIERARD

Serge SIMEON

Pascal FOULON

Marc PLATEAU

Pascal COQUELLE

Michel HENNEQUART

Laurence RIBES

Didier BLEUSE

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX

Véronique NICAISE

Henri QUONIOU

Stéphane JUMEAUX

Pascal ROELS

Jean-Paul CAILLIEZ

Axelle DOERLER

Daniel FIEVET

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

**Membres excusés (2) :**

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

**Membres absents (7) :**

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (8) :**

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

## **Délibération n°2019/135 : Portant attribution de fonds de concours à la Commune de Marez**

Monsieur le Président expose :

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres à mis en place un fonds de concours sur les thématiques d'intervention suivantes :

- Construction, aménagement ou réfection de bâtiment communaux ;
- Construction, aménagement ou réfection d'équipements sportifs ou culturels ;
- Valorisation des espace publics ;
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine ;
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine naturel (parcs et jardins).

Modalité de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation par la commune membre d'un titre de recette émis par le comptable public de la commune assorti de l'ordre de service ;
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public ;
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente convention, à défaut les crédits seront annulés.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,*

*Vu la délibération n°2019/081 du Conseil Communautaire approuvant le règlement et la convention d'attribution de fonds de concours 2019-2020,*

*Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis, dont les dispositions incluant la Commune de Marez, comme l'une de ses communes membres,*

*Considérant que la commune de Marez souhaite construire un groupe scolaire, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis,*

*Considérant que le projet susmentionné présente l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,*

*Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous indiqué.*

Coût du projet	Subvention	Autofinancement	Montant du fonds de concours
1 772 575 €	1 029 030 €	743 545 €	20 000 €

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **Article 1 : D'attribuer un fonds de concours à la commune de Maretz en vue de participer au financement de la construction d'un groupe scolaire, à hauteur de 20 000 € ;**
- **Article 2 : D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent ;**
- **Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 décembre 2019 et de la publication le  
23 décembre 2019

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*